



REÇU LE

28 JUIN 2019

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET **COMMUNAUTÉ DES
COMMUNES GIENNOISES**

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le **21 JUIN 2019**

Monsieur Christian BOULEAU
Président de la Communauté de communes
Giennoises
Communauté de communes Giennoises
3, chemin de Montfort
BP 50114
45503 GIEN

Monsieur le Président,

Le 12/03/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur la Elaboration du PLUi de la Communauté de communes Giennoise (45) de votre commune.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale C entre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet du Loiret
M. le DREAL
DDT 45